

Des anciens de Flextro qui deviennent patrons

Pas facile pour un salarié de monter son entreprise. Huit ex-ouvriers de Flextronics ont tenté l'aventure parmi lesquels Franck, Raphaël et Serge.

«Le chef d'entreprise est un récolteur d'emmerdes.» Ça tombe bien : Raphaël Douillet aime la difficulté. Cet ancien technicien d'un atelier de production de Flextronics a fait le grand saut il y a trois mois. «J'avais un bon salaire, un bon boulot et j'étais aux 35 heures. Je suis passé d'une situation confortable à une situation intense.» Il est maintenant patron. Il a créé sa société Starter pour gérer l'enseigne Mie câline, place du 11-Novembre, qui compte 11 salariés. Sans regret. «Je travaille 7 jours sur 7 mais je suis indépendant.» Et il est lucide. «Quand j'aurais fait ça pendant quelques années, après je me reposerai.»

Serge Hautbois a créé une société de franchise de service d'aide aux personnes âgées et handicapées (Capvie 53, quai Sadi-Carnot). «C'est un combat de créer une entreprise. Si on n'est pas à 100 %, il vaut mieux abandonner.» Pourtant à 52 ans, cela n'avait rien d'évident après 30 ans dans la même boîte, côté salariés. «Je ne savais pas que ça allait être aussi difficile.»

«Je fais ce que j'ai toujours voulu faire»

Persuadé de monter rapidement son affaire, Serge patiente six mois pour obtenir son accréditation. À chaque fois, il manque un papier ou un coup de tampon. Puis la Direction départementale du travail se dit sceptique. «Selon elle, l'aide à domicile ce n'est pas mon domaine, alors que j'ai été formé !» Enfin la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) s'interroge sur la durée de l'agrément (5 ans) jugé trop long. À chaque fois, il faut convaincre... et attendre que les portes s'ouvrent. Rude épreuve pour les nerfs.

L'aventure a été plus sereine pour Franck Lesnard. Cet ancien répara-



Franck Lesnard distribue des DVD.

teur-soudeur a créé sa petite entreprise à 29 ans, Akira automat, dans laquelle il est l'unique salarié. Il gère trois distributeurs de DVD qu'il a achetés et installés dans des endroits très passants à Changé, Lourné et au Bourny. «Je fais ce que j'ai toujours voulu faire. Je travaille avec mes deux passions : le cinéma et l'informatique.»

C'est vrai, les indemnités de départ les ont aidés dans cette reconversion. Mais après «on est seul». Seul devant les banques. Seul devant une administration «où chaque service vous demande 36 fois les mêmes documents», persifle Serge. Sans parler de la concurrence qui vous regarde d'un mauvais œil au début. Mais Serge ne regrette pas de s'être lancé. «Les besoins sont importants et mon métier est passionnant.» Franck

est du même avis. «Ma situation est plus gratifiante. Maintenant quand je dis que j'ai créé mon

commerce, les gens s'intéressent.»

Jean-François VALLÉE.



Raphaël Douillet est patron d'une enseigne Mie câline.

Un bilan de reclassement en demi-teinte

Le 3^e plan de sauvegarde de l'emploi, élaboré par Flextronics et sa cellule de reclassement Altédia, s'est achevé en décembre dernier sur «un bilan mitigé» selon la CFDT. Car, sur les 491 personnes licenciées en 2005, seuls 272 ont retrouvé un emploi stable. Ce dernier chiffre englobe les salariés intégrés par le repreneur Cofidur EMS (94 personnes), ceux qui ont fait l'objet d'un transfert dans le groupe Flextronics (24) et les 54 départs volontaires.

Les autres employés concernés ont créé leur entreprise (8) ou dé-

croché un CDI pendant leur congé de reclassement (92).

Pendant un an, Altédia a suivi 303 salariés, permettant à 78 d'entre eux de décrocher un emploi avec un contrat à durée indéterminée. Détaillés, ces résultats traduisent les importantes difficultés rencontrées par les personnes de plus de 50 ans. «Sur 90 salariés de cette tranche d'âge, un seul a créé son entreprise et ils ne sont que 8 à avoir retrouvé un CDI. Et, parmi ceux-là, aucune des 45 femmes», souligne André Pavageau, délégué CFDT à Flextronics ayant participé

à la commission de suivi du plan de reclassement.

Certains salariés ont temporairement retrouvé du travail (28 CDD, 31 intérimaires). D'autres se sont orientés vers l'apprentissage d'une nouvelle profession. Sur 80 formations de reconversion, les métiers du transport, du bâtiment et des branches médicales ou sociales dominent.

Autre mesure mise en place par la cellule : les conventions de détachement temporaire (136). Une sorte de période d'essai effectuée dans une entreprise susceptible de

recruter un agent. «C'est l'une des mesures les plus efficaces pour retrouver un emploi, estime André Pavageau. Au nombre de 136, ces conventions ont conduit à la signature de 45 contrats de travail.»

La quête d'emploi a amené beaucoup de salariés à franchir les frontières du département. «Nous estimons à 150 le nombre de personnes à avoir quitté la Mayenne, commente André Pavageau. Essentiellement des employés ayant un niveau de qualification élevé.»